Image not found or type unknown

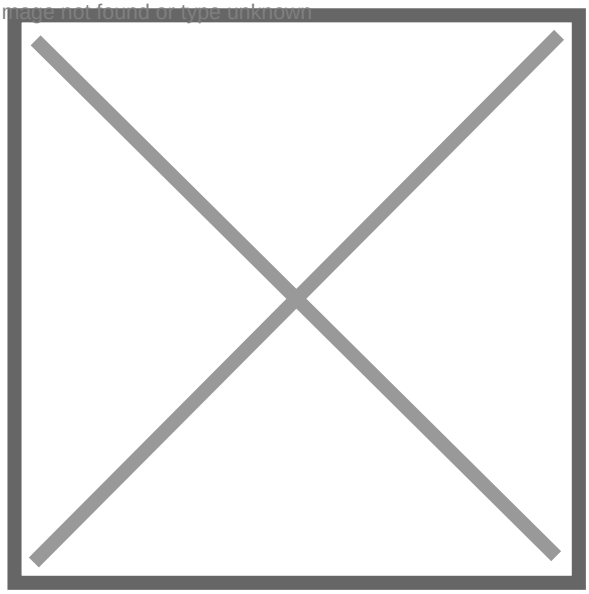

Accusé à tort d'un délit de fuite

Par **bibiche**, le **26/05/2012** à **17:34**

Bonjour,

Mon mari est chauffeur livreur. En sortant du parking où il effectuait sa livraison, il a vu un vehicule transportant des barres de fer percuter une voiture en stationnement sur sa droite.Il a été se garer en face, a attendu quelques minutes voir si le fautif revenait puis a laissé ses coordonnées sur la voiture accidentée en disant qu'il avait été témoin et qu'il se tenait à la disposition de la personne.Puis il est reparti.
Hier le patron de mon mari a reçu un dépot de plainte pour délit de fuite car la plaque du véhicule de mon epoux aurait été relevé. Apparement le ou les temoins l'auraient vu reculer et percuter la voiture en stationnement.
Le patron de mon mari a signalé au commisariat que le véhicule mis en cause n'avait aucun impact.
Mon mari angoisse et a peur d'etre condamné pour quelque chose qu'il n a pas commis.
Que peut il faire
Merci de votre reponse

Par **chris_ldv**, le **29/05/2012** à **11:18**

Bonjour,

Votre mari n'a rien à faire, ni à craindre: il sera vraisemblablement entendu par les forces de l'ordre auxquelles il expliquera les faits et l'examen de son camion, demeuré intact, confirmera qu'il n'est pour rien dans l'accident.

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés